

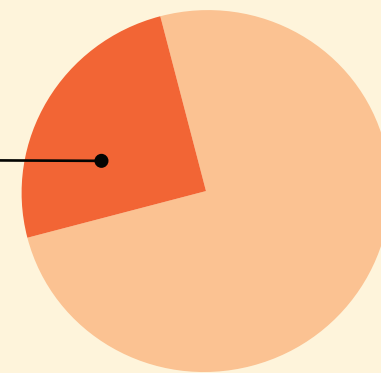
25 ANS APRÈS SA LÉGALISATION

La profession de sage-femme méconnue au Québec

Une sage-femme est une professionnelle de la santé pouvant assurer le suivi des grossesses normales, la sécurité d'un accouchement ou d'une interruption de grossesse et les soins du nourrisson. Légalisée depuis 25 ans, cette profession reste méconnue des Québécois·es.

Quelques faits

Le suivi sage-femme est couvert par le régime d'assurance maladie du Québec. Seulement 25 % des personnes le savent.



Les sages-femmes ont un diplôme universitaire pour pratiquer. Seulement 1/4 de la population le sait.



Les sages-femmes offrent des soins aux mères et aux bébés jusqu'à six semaines. Seulement 37 % des gens le savent.



Seulement **1 personne sur 6** (16 %) sait comment obtenir un suivi de grossesse avec une sage-femme.

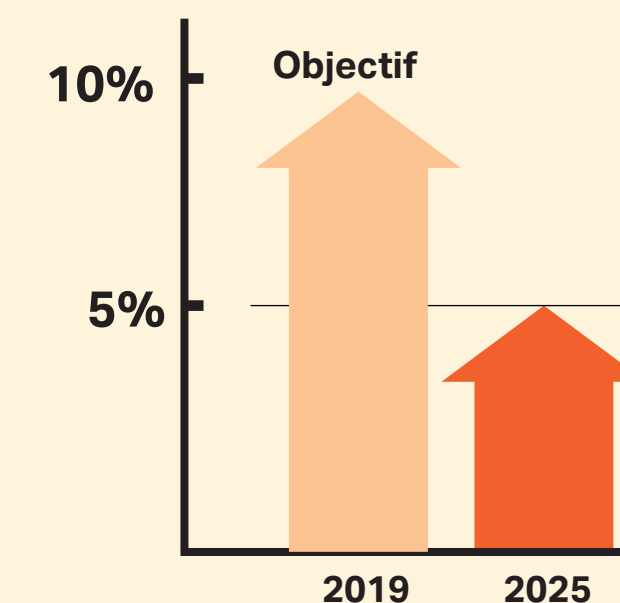
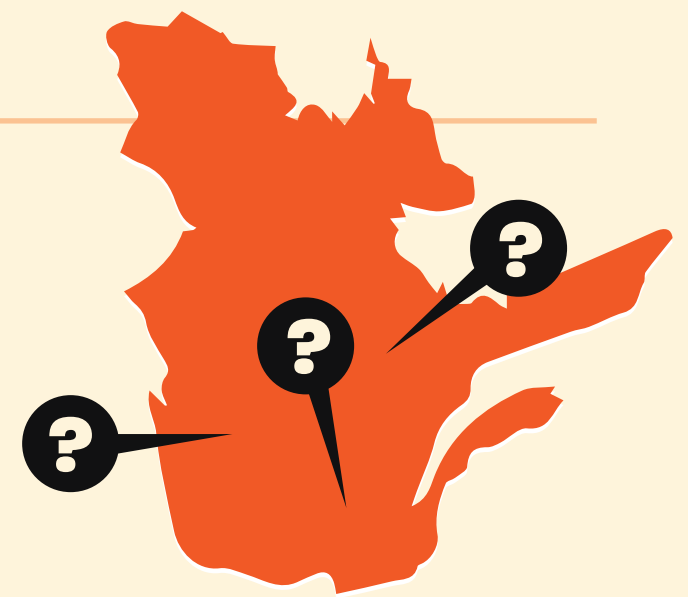


Résultats tirés d'un sondage Léger-ASPQ réalisé en août 2024.

Malgré tout...

71% des gens croient qu'une personne qui souhaite accoucher hors de l'hôpital (domicile, maison de naissance) devrait pouvoir le faire.

Malheureusement, l'accès aux services des sages-femmes à l'hôpital et ailleurs est inégal au Québec, voire **inexistant dans 3 régions.**



En 2015, le gouvernement du Québec s'est engagé à ce que **10 % des grossesses** soient suivies par les sages-femmes **dès 2019**. **5% le sont en 2025.**

Pour les grossesses normales, il faut offrir un VÉRITABLE CHOIX aux Québécoises pour la naissance de leurs enfants.